

**Don de l'Association Midi-Pyrénées Santé  
aux facultés de médecine.**

## Conseil d'administration du 8 juillet 2019

### Délibération 2019/07/CA-059

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Purpan du 9 avril 2019 ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Rangueil du 18 juin 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le don de l'Association Midi-Pyrénées Santé d'un montant de 40 000 € à chaque faculté de médecine de Toulouse destiné à améliorer les conditions pédagogiques.**

Toulouse, le 8 juillet 2019  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0